



# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Division pistolet - Responsable de la finale CCA-P10

Hutzli Johnny

Rue G.-A. Matile 11a

2000 Neuchâtel

Mobile: 079 228 50 09

[sylvia.johnny@bluewin.ch](mailto:sylvia.johnny@bluewin.ch)

## Note concernant le Championnat Cantonal sur Appui CCA - P10

### Préambule

Selon décision de l'assemblée des Sociétés Pistolet, du 26 octobre 2017, la SNTS organise annuellement une finale cantonale au pistolet 10 m. sur appui, basée sur les règles du tir sportif FST.

Cette finale est ouverte à tous les tireurs m/f, des catégories "*Senior A - Vétéran - Senior-Vétéran*".

Les prétendants doivent être titulaires de la **licence** pour cette discipline, selon les règles, n° 1.10.4030.

Les positions sont définies par les Règles Techniques Pistolets, Tir sur appui (RTP-TA), n° 1.10.4029.

### Qualification

Chaque tireur tire une passe de qualification de 30 plombs dans son stand. Les impacts sont ensuite reportés sur une "*Carte match PAC-30*" qui peut être téléchargée sur le site SNTS / Organisation / Division Pistolet / Règlements / Directives et Documents. Les résultats sont à transmettre au responsable susmentionné, jusqu'au **vendredi 24 février 2023 à minuit**.

### Finale

Le responsable cantonal établira la liste des huit qualifiés pour la finale, en fonction des résultats du tir de qualification. Selon le règlement des médailles de la SNTS, du 17.03.2007, une participation minimale de **5 tireurs** est toutefois requise pour que la finale ait lieu. Elle se déroulera le :

**Vendredi 10 mars 2023 au stand AC de Montmollin.**

Des "*Appuis de tir*" officiels sont mis à disposition par la SNTS, à l'exception des tabourets pour SV.

La finance d'inscription se monte à **CHF 20.00** et sera encaissée lors du contrôle d'arme.

### Horaire

18:00 - Contrôle des armes et des moyens auxiliaires éventuels - mise en place des tireurs;

18:30 - Temps de préparation et essais - 15 minutes;

18:46 - Match de 30 plombs - temps max. 40 minutes;

19:45 - Palmarès.

### Exception

En dérogation à l'article 4 des Règles techniques au pistolet (RTP 1.10.4023), le chargement peut se faire avec l'arme appuyée sur la banquette de tir, canon dirigé contre les cibles.

### Classement

Le classement sera établi sur la base du total des 30 coups, toutes catégories confondues. Les égalités seront départagées selon l'article 6.15.1 du règlement techniques I.S.S.F. 2018. Le palmarès sera proclamé à l'issue de ce programme. Une médaille tour-de-cou sera remise aux trois premiers classés.

Neuchâtel, le 30 novembre 2022

Le responsable de la Division pistolet

Michael Leuenberger

Le responsable de la finale

Johnny Hutzli